

DOSSIER DE PRESSE | Juin 2021



# AUTOROUTE A7

## UNE VOIE NOUVELLE POUR LES **BUS** !



# SOMMAIRE

---

## 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE

Contexte de l'opération

## 2<sup>ÈME</sup> PARTIE

Enjeux de l'aménagement

## 3<sup>ÈME</sup> PARTIE

Description des travaux

## 4<sup>ÈME</sup> PARTIE

Calendrier

## 5<sup>ÈME</sup> PARTIE

Les moyens d'information pour les usagers

**La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED)**, maître d'ouvrage de cette opération, est un service du **Ministère de la Transition Écologique**.

Elle est en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales et autoroutes non concédées dans le quart Sud-Est de la France.

# 01 Contexte de l'opération

Le réseau de voies réservées aux transports en commun sur autoroute continue de se développer.

Le programme d'aménagement de voies réservées pour les transports collectifs (VRTC) sur les corridors autoroutiers de l'aire métropolitaine (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille) est inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER 2015-2020) pour un montant de 30 M€.

Il est financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

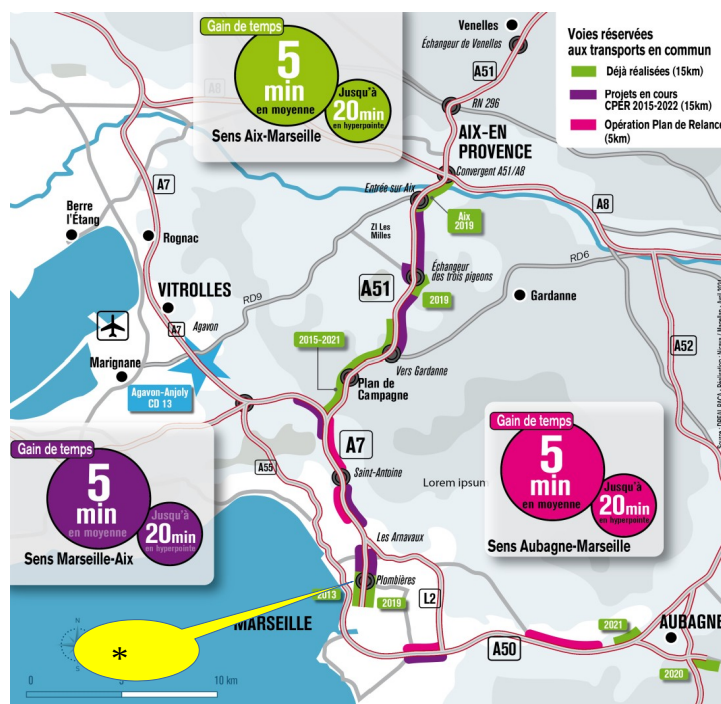
Après les premiers aménagements réalisés à titre expérimental en 2013 et 2015, le programme de voies réservées s'est intensifié avec la réalisation de 15 kilomètres de voies réservées actuellement en service, essentiellement sur l'autoroute A51 entre Aix-en-Provence et Marseille.

Aujourd'hui, dans la dynamique du plan de relance, l'accélération du programme se poursuit avec le déploiement de 20 kilomètres supplémentaires d'ici 2022 de ces voies réservées aux transports en commun sur les trois corridors de l'aire métropolitaine à savoir «Aix-en-Provence-Marseille», «Aubagne-Marseille» et «Vitrolles-Marseille».

Ce programme est coordonné avec le déploiement du réseau de lignes à haut niveau de service «LeCar+» du Réseau Express Métropolitain, projet structurant du Plan de Déplacement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui offre une alternative crédible et efficace à l'utilisation de la voiture individuelle.

*Ces aménagements vont permettre de garantir et fiabiliser les temps de parcours des autocars.*

*S'ils permettent de gagner quelques minutes en moyenne en heure de pointe, le bénéfice peut atteindre près de 20 minutes sur un trajet Aix-Marseille en période de très forte congestion.*



\* Intégré au programme : les travaux d'aménagement de la voie réservée aux bus sur l'A7 entre Plombières et Arnavaux

## 02 Enjeux de l'opération

Une voie innovante réservée pour les transports en commun sur l'A7 entre Plombières et Arnavaux

A partir du mois de juillet 2021 jusqu'au mois de novembre 2021, les travaux d'aménagement d'une voie réservée aux bus sur la terminaison de l'A7 dans les 2 sens de circulation auront lieu entre les échangeurs d'Arnavaux et de Plombières. Leur coût s'élève à 2,3 M€



Dans chaque sens de circulation, la voie de gauche de l'A7 sera concernée par ce nouvel aménagement **réservé exclusivement aux transports en commun**.

Cette voie nouvelle se distingue des autres voies réservées aux bus actuellement mises en service car toutes réalisées sur l'emprise de la Bande d'Arrêt d'Urgence.

Il s'agit donc d'un tout nouveau mode de circulation sur autoroute que découvriront les usagers de l'A7 entre Plombières et Arnavaux en fin de cette année.

À terme, cette voie pourrait être ouverte à d'autres usages tels que les taxis ou le covoiturage.



Aujourd'hui, en heure de pointe sur l'A7 à l'entrée de Marseille, 1,4 millions de véhicules circulent chaque année en période congestionnée dont 500 bus par jour.

Ainsi 16500 passagers de bus environ se retrouvent pénalisés chaque jour aux heures de pointe dans les bouchons.

➤ **Ces voies bus permettront aux transports en commun de gagner près de 5 minutes en moyenne sur un trajet de 3 kilomètres environ aux heures de pointe de la journée.**

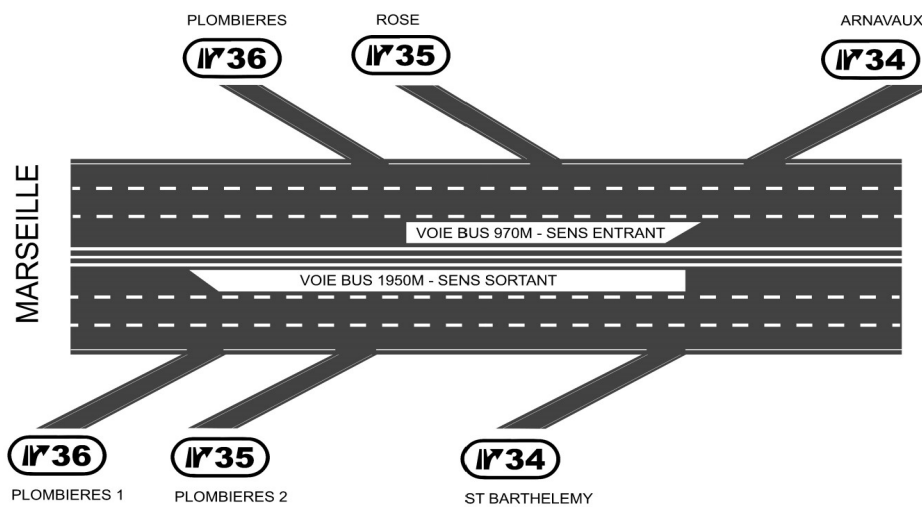
Enfin, la prise d'une voie de l'autoroute générera en heures de pointe un allongement de la file de circulation dans le sens sortant de Marseille mais avec un effet de régulation du trafic qui amoindrira au final la gêne à l'utilisateur sur ce trajet.

# 03 Description des travaux

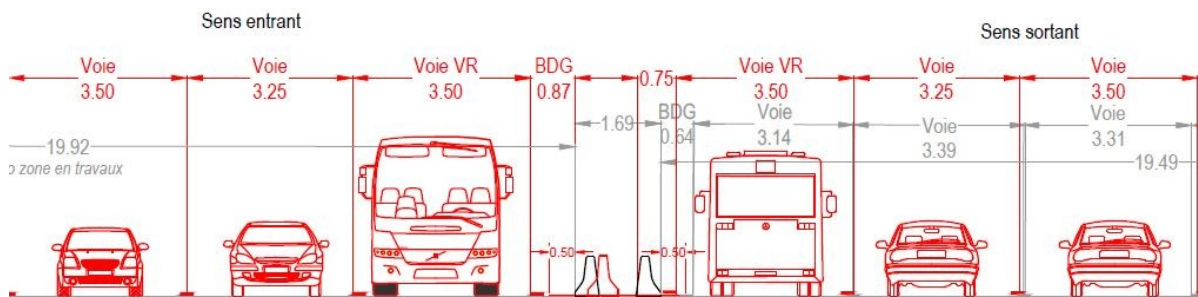
## Des travaux de requalification de l'autoroute A7

Les travaux portent sur l'aménagement d'une voie réservée aux bus à gauche :

- Dans le sens Arnaux vers Plombières (en entrant dans Marseille), sur une portion de 970 mètres ;
- Dans le sens Plombières vers Arnaux (en sortant de Marseille), sur un linéaire de 1950 mètres.



Ils consistent à élargir l'autoroute dans les 2 sens de circulation en réduisant la largeur de son terre-plein central :



L'exécution des travaux se déclinera en trois phases :

- **Phase 1: Travaux de reconfiguration des 2 bretelles d'entrée de Plombières dans le sens sortant** : ces travaux destinés à décaler légèrement vers la droite ces deux entrées sur l'A7 comprendront des travaux de reprise de l'assainissement des bretelles et de leurs chaussées.

- **Phase 2 : Travaux d'élargissement de l'autoroute dans ses 2 sens de circulation en terre-plein central** : ces travaux comprendront des phases de terrassements, de mise en œuvre de la chaussée et de remplacement des séparateurs béton.

- **Phase 3 : Travaux de signalisation définitive et application d'une nouvelle couche de roulement en pleine largeur sur toute la longueur de la zone aménagée** : ces travaux consistent également à adapter la signalisation verticale existante, installer les nouveaux panneaux de signalisation de la voie bus et effectuer le marquage spécifique au sol avec pointillés larges et inscriptions « **BUS** » qui indiqueront aux usagers que la voie est **exclusivement réservée à la circulation des transports en commun**.

➤ Il est précisé que ces travaux d'aménagements seront mutualisés avec d'autres travaux dédiés à l'entretien de la structure de chaussée et des équipements de l'autoroute sur ce tronçon.



# 04 Calendrier

## Planning des travaux et des restrictions de circulation sur A7

**Les travaux de cet aménagement s'échelonneront du 19 juillet 2021 jusqu'à fin novembre 2021.**

Ils impliqueront des mesures de restriction de circulation mises en place sur l'autoroute A7 entre Saint-Charles et Arnavaux.

➤ Ces fermetures d'autoroute ne s'effectueront jamais simultanément sur les 2 sens de circulation.

- **Phase 1 - du 19 juillet 2021 à fin juillet 2021 :**

Des fermetures de nuit (22h-06h) de l'A7 entre Saint-Charles et Arnavaux ou entre Arnavaux et Plombières seront programmées, avec mise en place d'itinéraires de déviation.

Lors des travaux concernant le sens Marseille vers Lyon, les deux entrées de Plombières n°35 et n°36 - dans le sens sortant vers Lyon - seront également ponctuellement fermées de nuit à la circulation.



- **Phase 2 - de début août à fin septembre 2021 :**

Les travaux se feront de jour sur le terre plein central de l'autoroute, sous protection de séparateurs de chantier en béton et moyennant la neutralisation sur chaque sens de circulation de la voie de gauche entre les échangeurs de Plombières et d'Arnavaux.

➤ Les voies restantes en circulation seront réduites en largeur grâce à un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h.

- **Phase 3 - de début octobre à fin novembre 2021 :**

Des fermetures de nuit (22h-06h) de l'A7, entre Saint-Charles et Arnavaux ou entre Arnavaux et Saint-Charles, seront programmées , avec mise en place d'itinéraires de déviation.

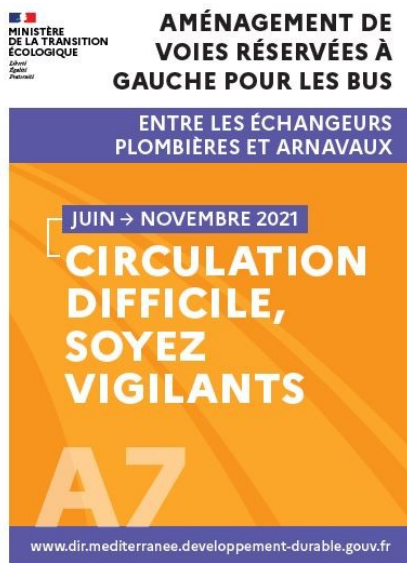


# 05 Les moyens d'information pour les usagers

- **Des panneaux d'information de chantier**

Pendant toute la durée des travaux, deux panneaux d'information seront installés sur chaque sens de circulation en amont et au droit du chantier :

- le premier panneau informera l'utilisateur des travaux, l'appelant à la prudence et l'informant de la gêne occasionnée en matière de circulation.
- la vocation du second panneau portera sur l'information de la future voie à gauche réservée aux bus.



- **Des communiqués de presse**

Avant chaque grande phase du chantier, la DIRMED publiera un communiqué de presse détaillant les restrictions de circulation mises en œuvre et les déviations mises en place pour les éviter.

- **Le site internet**

Le public pourra se tenir informé en temps réel de l'avancée des travaux en consultant le site internet de la DIRMED.

Il sera également proposé sur le site un film d'information pédagogique montrant les avantages de cette voie bus ainsi que la **nécessité du respect de l'usage de cette nouvelle voie sur A7 réservée uniquement aux bus.**

## CONTACT PRESSE

**DIR Méditerranée**, 16 rue Antoine Zattara – 13 003 Marseille  
Cellule communication : [com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 04 86 94 68 20 / 83

[www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

